

A Caen, le 4 mai 2020

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Chers élèves,

Le Président de la République a annoncé le 13 avril l'ouverture progressive des écoles à partir du lundi 11 mai. Le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a depuis lors précisé le cadre de ce retour en classe.

Rectorat

Cabinet

Téléphone
02.31.30.15.92

Courriel :
ce.cabinet@ac-normandie.fr

168 rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN CEDEX
Site web :
www.ac.caen.fr

En effet, lors de la période de confinement imposé par les circonstances sanitaires, l'engagement exceptionnel des professeurs et de tous les personnels de l'académie de Normandie a permis d'assurer l'enseignement à distance. Toutefois, malgré cette mobilisation, 2 à 4 % des élèves de l'académie n'ont pu être joints ou n'ont pu suivre correctement les enseignements proposés. Des écarts de réussite ont pu ainsi se creuser et certains enfants pourraient rencontrer l'an prochain des difficultés à suivre les enseignements de la classe supérieure. Enfin, bien des élèves expriment le souhait et le besoin de retrouver le cadre de leur école, leur professeur et leurs camarades.

En ces temps difficiles pour l'ensemble de notre Nation, je comprends que ce retour en classe puisse susciter des inquiétudes. Le présent courrier a pour objet de vous exposer les mesures que prend l'Éducation nationale dans notre académie, avec les maires et tous les élus locaux, pour accueillir vos enfants au mieux dans les écoles en respectant rigoureusement les consignes sanitaires.

L'objectif de l'Éducation Nationale est d'abord et avant toute chose de garantir les conditions de santé et de sécurité de nos élèves et de nos personnels grâce à un protocole sanitaire très strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école. Pour cela, chaque commune, chaque école, organisera le déconfinement selon des modalités adaptées à la taille des locaux, aux capacités d'accueil des élèves et à la situation sanitaire locale. Les conditions de la reprise seront différentes selon que le département sera classé rouge ou vert dans la cartographie qui sera présentée le jeudi 7 mai.

L'obligation d'instruction s'impose à toute les familles mais chacune d'entre elles décidera si elle souhaite ou non que son enfant retourne en classe. Dès lors, quatre situations seront proposées à vos enfants à partir du mardi 12 mai :

- Enseignement en classe selon une organisation particulière ;
- Travail à l'étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- Enseignement à distance à la maison ;

- Ou encore, une activité autour des thèmes « Sport – Santé – Culture – Civisme », organisée avec les mairies lorsque c'est possible.



La réouverture des classes est progressive, à compter du lundi 11 mai pour les écoles. Elle aura lieu le lundi 18 mai pour les collèges des départements classés « verts », en commençant par les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}. Un examen de la situation sanitaire, fin mai, permettra de déterminer s'il est possible de réouvrir tous les niveaux en collège et en lycée. Le lundi 11 mai étant une journée de pré-reprise, les enfants seront accueillis à l'école primaire à partir du mardi 12 mai.

2/3

Le retour en classe se fera si, et seulement si, sont respectées des consignes de sécurité extrêmement strictes qui s'appuient sur les recommandations du Conseil scientifique. Ainsi, parmi ces consignes, les écoles respecteront :

- les règles de distanciation sociale, avec des groupes de 15 élèves maximum en élémentaire et de 10 élèves en maternelle,
- les gestes barrières, en particulier le lavage régulier des mains des élèves (avant la classe, après la classe, avant et après le repas, après avoir touché un matériel, etc.),
- des procédures de nettoyage, de désinfection et d'aération des locaux,
- des règles rigoureuses destinées à éviter que les élèves ne se croisent au moment des repas, à la récréation, à l'entrée et à la sortie de l'école,
- des consignes pour les activités physiques (pas de sport collectif, pas de matériel..) et d'autres mesures destinées à assurer la sécurité de vos enfants.

Les professeurs et les équipes de l'Education Nationale recevront une formation destinée à les préparer au respect de ces consignes et à l'accueil de vos enfants en toute sécurité. En maternelle, le port du masque par les élèves est prohibé. En élémentaire, il n'est pas imposé, mais chaque famille peut décider que son enfant portera un masque « grand public ». Les personnels présents aux côtés de vos enfants seront équipés de masques.

L'Education nationale prépare avec les communes ce retour en classe et veillera au respect de ces consignes pendant le temps scolaire. Nous demandons aux familles de prendre la température de leur enfant chaque matin afin de ne pas l'envoyer en classe s'il présente des symptômes. Si toutefois un enfant présentait des symptômes en classe, il serait isolé, équipé d'un masque anti-projection et ses parents seraient immédiatement invités à venir le chercher.

Chaque école indiquera aux familles, au plus tard le jeudi 7 mai prochain, quels niveaux de classe sont accueillis, avec en priorité les grandes sections de maternelle, CP et CM2. Cette information sera assurée par les moyens habituels (affichages, messagerie lorsqu'elle existe, courrier du directeur d'école). L'organisation qui pourra être retenue sera adaptée au respect des consignes de sécurité et aux possibilités de surveillance des élèves. Il pourra s'agir d'un accueil par groupe de 15 (de 10 en maternelle) soit deux jours par semaine, soit une semaine sur deux ou de toute autre organisation qui conviendra. L'école indiquera également les possibilités de transports scolaires et de restauration, en lien avec les collectivités territoriales et avec le maire.

Une attention particulière sera portée au retour progressif à l'école des élèves en situation de handicap et les familles concernées seront informées des modalités d'accueil de leurs enfants adaptées à ce contexte particulier.

Toutes les familles seront contactées pour savoir si elles souhaitent remettre leur enfant à l'école.

Lors du retour à l'école, un temps d'échange avec vos enfants sera organisé afin de les accompagner au mieux dans ce contexte inédit. Ce temps d'échange sera consacré à expliquer à chaque élève les règles de sécurité et l'organisation du travail jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 4 Juillet. Des personnels psychologues de l'Education Nationale et des personnels de santé seront mobilisés pour accompagner les professeurs.



L'objectif pédagogique de la réouverture des écoles est d'abord de rattraper les retards qui auraient pu être pris par certains enfants lors de la période de confinement, mais aussi de préparer les élèves au passage dans la classe supérieure. Il ne s'agit pas de finir à tout prix le programme, mais de s'assurer que chaque élève sera prêt à la rentrée de septembre.

L'ensemble des services de l'Education nationale se tient à votre disposition et reste à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez joindre la cellule d'écoute académique y compris le week-end au 02.31.30.08.40 pour toute question d'organisation, pédagogique ou médicale.

3/3

Je tiens à vous assurer de tout mon soutien et de mon engagement au service de la réussite de vos enfants. Dans cette période exceptionnelle, je vous réitère mon souhait de bonne santé et vous invite à poursuivre l'effort collectif pour le respect de toutes les mesures qui concourent à la sécurité de tous.

Christine GAVINI-CHEVET